

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 septembre 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
33	32	1	0

Date de convocation le 18 septembre 2026

Président: Monsieur Xavier ODO.

Secrétaire de séance : Madame Samantha PETIT.

Présents :

Monsieur Xavier ODO, Madame Isabelle GAUTELIER, Monsieur Sylvain CASTAGNET, Madame Delphine NUNES, Monsieur Frédéric SERRA, Madame Najoua AYACHE, Monsieur Florian CLEOPATRE, Madame Véronique BOUCHAOUI, Monsieur Fabrice TEYRE, Madame Marie-Claude MASSON, Madame Zhora LEGRAND, Monsieur Pierre-Philippe JANIN, Madame Nathalie COURREGES, Monsieur Hervé NOUZET, Madame Monique-Olympe JAMBON, Monsieur Stéphane GAUBY, Monsieur Amar MANSOURI, Monsieur Olivier CAPELLA, Monsieur Arnaud DEROUBAIX, Madame Julie BERNARD, Monsieur Pierre-Loïc GUICHARD, Monsieur Eric TOURNEMINE, Madame Delphine FAURAND, Madame Victoria MARI, Madame Samantha PETIT, Monsieur Hugo REYNARD, Mme Pia BOIZET, Monsieur Jérôme BUB, Madame Daniela SEIGNEZ, Monsieur William TACHON, Monsieur Monji OUERTANI, Monsieur Philippe AMBARA

Procuration :

Madame Nathalie ROUME donne pouvoir à Madame Zhora LEGRAND

MÉTROPOLE DE LYON - RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGÉS ET ASSIMILÉS

La Métropole de Lyon a transmis à la Ville le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Conformément à l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, il doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal.

Ce rapport, contient notamment les informations suivantes :

- la situation de la collectivité par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national ;
- les recettes et dépenses du service par flux de déchets et par étape technique ;
- les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la compatibilité analytique du service de prévention et de gestion des déchets et devant figurer dans le rapport, sont énumérés en annexe des articles D.2224-1 et suivants du CGCT.

Les données présentées dans ce document ont été arrêtées au deuxième trimestre 2025.

Le rapport annuel est consultable sur le site internet de la Métropole :

https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/proprete/rapports/20251125_proprete_rapport-annuel_2024.pdf

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Suffrages exprimés	33	
Vote(s) Pour	33	Monsieur Xavier ODO , Madame Isabelle GAUTELIER , Monsieur Sylvain CASTAGNET , Madame Delphine NUNES , Monsieur Frédéric SERRA , Madame Najoua AYACHE , Monsieur Florian CLEOPATRE , Madame Véronique BOUCHAOU , Monsieur Fabrice TEYRE , Madame Marie- Claude MASSON , Madame Zhora LEGRAND , Monsieur Pierre-Philippe JANIN , Madame Nathalie COURREGES , Monsieur Hervé NOUZET , Madame Monique-Olympe JAMBON , Monsieur Stéphane GAUBY , Monsieur Amar MANSOURI , Monsieur Olivier CAPELLA , Madame Nathalie ROUME , Monsieur Arnaud DEROUBAIX , Madame Julie BERNARD , Monsieur Pierre- Loïc GUICHARD , Monsieur Eric TOURNEMINE , Madame Delphine FAURAND , Madame Victoria MARI , Madame Samantha PETIT , Monsieur Hugo REYNARD , Mme Pia BOIZET , Monsieur Jérôme BUB , Madame Daniela SEIGNEZ , Monsieur William TACHON , Monsieur Monji OUERTANI , Monsieur Philippe AMBARA
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 25 septembre 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.



La secrétaire de séance
Samantha PETIT.